

HJ13
A13
1971/72

où va
l'argent de
VOS
impôts?

English other side



Conseil
du Trésor

Treasury
Board

HJ13
A13
1971/72

où va
l'argent de
VOS
impôts?

© Droits de la Couronne réservés
On peut se procurer cette publication
dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

N° de catalogue BT47-171

Information Canada
Ottawa, 1971

Budget des dépenses du Gouvernement
du Canada pour l'année financière
1971-72

**où va
l'argent de
VOS
impôts?**



Page

Présentation	7
Le choix des priorités	9
Le mécanisme des décisions	11
La répartition des dépenses	18
\$14,352 millions = un dollar	29

sommaire

I. Programmes dont les dépenses sont déterminées par statut	12
II. Évolution des dépenses budgétaires, par fonction	17
III. Paiements et compensation fiscale du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités, 1971-72	30

tableaux

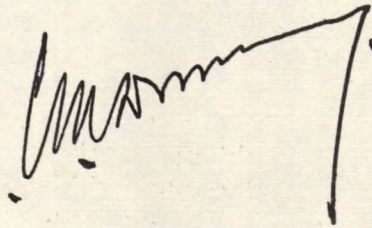


présentation

Notre système parlementaire oblige le gouvernement fédéral à soumettre au Parlement le programme détaillé de ses dépenses pour l'année financière qui commence le 1^{er} avril de chaque année. C'est une opération longue et difficile. Chaque dépense est l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion et de travaux. Il faut prendre d'importantes décisions quant au choix des services à assurer. Il faut établir des priorités et arbitrer, car nombreuses sont les demandes faites au gouvernement. Les décisions finales sont transposées dans le budget des dépenses qui est présenté au Parlement, chaque année en février. C'est au Parlement de décider, en définitive, s'il approuve ou rejette ces dépenses.

J'ose espérer que cette brochure du Conseil du Trésor, rédigée le plus simplement possible, contribuera à vous éclairer sur toutes ces questions.

Le Président du Conseil du Trésor

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke that ends in a sharp downward hook.

C. M. Drury, Ministre

Février, 1971
Ottawa





Le gouvernement fédéral publie chaque année, en février, un gros livre rempli de tableaux de statistiques, de graphiques et de notes explicatives. Ce document, relié dans une couverture bleue, et que l'on appelle communément le Livre Bleu, contient les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'année financière qui débute le 1^{er} avril suivant.

Il n'est pas d'une lecture facile et ce n'est certes pas le livre de chevet d'un grand nombre de Canadiens. Et pourtant son contenu, dès qu'il s'exprime en décisions gouvernementales, intéresse toute la population canadienne, de manière et à des degrés divers.

Il prendra peut-être la forme directe d'un chèque de pension pour les invalides ou d'un chèque d'allocations familiales pour votre famille. Ou indirectement, il prendra la forme de soins médicaux, la création d'un nouvel emploi, la construction d'une usine d'épuration des eaux ou d'un nouvel édifice public. Ou bien encore d'importants paiements de transfert au gouvernement de votre Province, l'un des rôles du gouvernement fédéral étant de procéder à une répartition de la richesse à travers tout le pays et d'assurer l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

Le budget des dépenses du Livre Bleu représente, de loin, la plus grande partie du coût prévisible de l'ensemble du programme annuel de dépenses. Pour l'année financière allant du 1^{er} avril 1971 au 31 mars 1972, le gouvernement a projeté des dépenses budgétaires de 14 milliards 352 millions de dollars, soit \$660 environ par habitant. Certains programmes importants ne figurent pas dans le Livre Bleu: tel est le cas des pensions de vieillesse, de l'assurance-chômage et des prêts considérables à la construction de logements et au transport qui sont financés par des fonds spéciaux et par l'emprunt.

La préparation du budget des dépenses dure plus d'un an. La compilation des dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} avril 1971 au 31 mars 1972 a débuté en janvier 1970. A cette date, les ministres ont commencé de se réunir pour discuter des politiques susceptibles d'orienter les programmes de dépenses.

Décembre 1969 marquait la fin d'une décennie de forte expansion. Au cours des années 60 le gouvernement fédéral avait pris de nombreuses mesures pour soutenir la croissance de l'économie et élever le niveau de vie des Canadiens: la construction de logements avait été

le choix des priorités

active, de nouveaux programmes de sécurité sociale avaient été mis en vigueur, notamment pour ce qui concerne les pensions et les soins médicaux.

Mais, au seuil de la décennie 70, de nouveaux défis se posent aux autorités fédérales: la qualité de la vie, la sécurité du revenu familial entre autres. Le Cabinet a donc été amené à faire certaines constatations fondamentales. L'une d'entre elles—et pas la moindre—est le fait que si le Canada jouit dans son ensemble d'un des niveaux de vie les plus élevés du monde, de nombreux Canadiens n'en ont pas moins du mal à assurer leur subsistance: la pauvreté et le sous-emploi sont des préoccupations majeures du gouvernement. L'inflation cause également des difficultés sérieuses à toute la population, en particulier aux personnes à revenus fixes.

L'existence de disparités régionales est un facteur de tout premier plan que le gouvernement a considéré pour planifier ses dépenses. Certaines provinces sont plus favorisées que d'autres: elles offrent plus d'occasions d'emploi et jouissent d'un niveau de vie plus élevé. Il faut réduire ces inégalités. Cette question est devenue effectivement l'une des grandes priorités d'Ottawa pour la décennie 70: nous y reviendrons plus loin.

L'urbanisation est une autre donnée fondamentale dont les pouvoirs publics doivent tenir compte. Cet exode de la campagne vers la ville a naturellement des implications sur les priorités du gouvernement.

Il en est de même de la jeunesse de la population canadienne, de ses goûts et de ses exigences propres. En 1972,

il y aura 300,000 Canadiens de plus dans la vingtaine qu'en 1970.

Les jeunes veulent des logements convenables, équipés de manière moderne. Et ils veulent être assurés de trouver un emploi. Comme ils consacrent de plus en plus de temps aux loisirs, ils réclament des activités récréatives et culturelles, du théâtre, des parcs, des installations touristiques, etc.

Les Canadiens, dans l'ensemble, deviennent plus exigeants à l'égard de la qualité de la vie. Sensibles au milieu, ils veulent des villes plus agréables, plus propres, plus efficaces, moins polluées.

L'unité et l'identité nationales qui impliquent des questions importantes comme le bilinguisme, la réforme de la Constitution, l'indépendance politique et économique de notre pays sont devenues des grandes préoccupations de notre époque. Enfin, la croissance de l'économie canadienne exige la révision constante des moyens d'action, ainsi que la mise en œuvre de politiques et de programmes adéquats.

Autant de considérations de politique intérieure dont le Cabinet a fait l'examen. Celui-ci a étudié également les relations extérieures du Canada, qui sont appelées à s'étendre et à se modifier au cours des prochaines années. Il a donc fallu réexaminer la politique étrangère et militaire du Canada. De nouveaux programmes d'aide à l'étranger ont été conçus, qui se reflètent sur les dépenses de l'exercice 1971-72.

Après examen de tous ces facteurs, le gouvernement est prêt à considérer les domaines qui doivent retenir particulièrement son attention. La tâche délicate et complexe qui consiste à répartir le produit de vos impôts est maintenant commencée.



le mécanisme des décisions

Avant de décider comment il utilisera l'argent de vos impôts, le gouvernement fédéral doit déterminer le montant total des dépenses soumis à l'approbation du Parlement, qui s'élève à 14 milliards 352 millions de dollars pour 1971-72. Ce n'est pas une petite affaire. Il lui faut prévoir en effet, plus d'un an à l'avance, quelle sera l'évolution de l'activité et de la croissance de l'économie. Cela lui permet d'évaluer le montant probable de ses recettes fiscales.

Mais le gouvernement du Canada peut influencer sur l'activité au moyen de ses politiques fiscales et monétaires. Pour permettre à l'économie de poursuivre une croissance constante et équilibrée, le gouvernement, avec l'avis du ministre des Finances, doit décider si le budget sera en excédent, en déficit ou en équilibre. Il doit donc envisager l'effet qu'auraient d'éventuelles baisses ou hausses d'impôts sur l'économie. Il lui faut examiner aussi l'état du marché financier afin de savoir s'il pourra emprunter selon ses besoins.

Enfin, le gouvernement doit établir le coût des programmes projetés et en cours. Et il doit tenir compte de ses priorités. Tous ces facteurs sont interdépendants et même quand les décisions sont prises, elles doivent être révisées éventuellement si la situation change.

C'est grâce à l'argent de vos impôts que le gouvernement fédéral finance son programme de dépenses. Chacun de nous paie l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que des taxes indirectes, souvent même sans nous en rendre compte, car ces dernières sont comprises dans le prix des produits que nous achetons. En plus de la taxe de vente générale, nous payons une taxe sur les cigarettes, les boissons alcooliques, les téléviseurs, les parfums et les bijoux.

Les grandes et les petites entreprises, de l'épicier du coin aux grandes compagnies industrielles en passant par les banques et les compagnies d'assurance, paient également un impôt sur les sociétés, qui s'applique à leurs bénéficiaires. Parmi les autres sources de revenus d'Ottawa, mentionnons les droits de douane, qui taxent un grand nombre de produits importés au Canada, et l'intérêt sur les prêts à l'habitation et aux sociétés de la Couronne, comme Air Canada.

Les priorités et les directives du gouvernement étant établies, le Conseil du Trésor—le groupe de ministres qui est chargé de préparer le programme détaillé des dépenses pour le Cabinet—s'est attelé au début de 1970 à la tâche difficile de répartir le plus judicieusement possible le produit de l'impôt pour 1971-72. Le gouvernement

fédéral est dans la même situation que le propriétaire d'une maison qui doit préparer son budget. Au début de chaque année, celui-ci sait d'avance qu'il lui faudra payer l'hypothèque, les taxes, l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage, etc. À tout cela s'ajoute l'entretien de sa famille: la nourriture, les vêtements, le médecin et le pharmacien, les assurances, etc. Et les paiements mensuels pour l'automobile achetée à crédit. Quand toutes les factures sont réglées, il ne lui reste souvent pas grand'chose sur son chèque de paie.

C'est pareil pour le gouvernement. Il fait face à des obligations et des dépenses fixes et ses charges augmentent d'année en année. Alors qu'en 1961-62 ses dépenses étaient de 6 milliards 521 millions de dollars, elles s'élèveront en 1971-72, d'après les prévisions, à 14 milliards 352 millions de

dollars: elles ont donc plus que doublé en dix ans.

L'accroissement constant des obligations financières limite les ressources disponibles que le gouvernement pourrait affecter à de nouveaux programmes; il restreint singulièrement ses moyens d'action. Le gouvernement est obligé, comme le chef de famille, de suivre de très près sa situation financière, de couper certaines dépenses pour pouvoir en maintenir d'autres, de choisir, de reviser l'utilisation de ses ressources pour répondre à de nouvelles priorités.

Plus de la moitié des 14 milliards 352 millions du budget des dépenses du prochain exercice concerne des programmes à l'égard desquels le gouvernement est engagé de manière ferme par les statuts du Parlement. Voir à ce sujet le tableau ci-dessous.

**PROGRAMMES DONT LES DÉPENSES SONT DÉTERMINÉES
PAR STATUT**

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72	augmentation (diminution)
Santé et bien-être			
Caisse d'aide à la Santé	37.0	37.0	—
Assurance-hospitalisation	730.0	811.6	81.6
Assurance-maladie	400.0	550.0	150.0
Allocations—famille et jeunesse	616.5	618.3	1.8
Allocations aux aveugles	1.8	1.7	(.1)
Allocations aux invalides	3.8	3.5	(.3)
Régime d'assistance publique	389.2	437.0	47.8
Contributions à la Caisse de l'assurance-chômage	103.0	110.0	7.0
	2,281.3	2,569.1	287.8
Expansion et soutien économiques			
Assurance-récolte*	4.7	8.8	4.1
Paiements anticipés pour le stockage provisoire des céréales*	76.8	56.1	(20.7)
Charbonnages de Minto	4.0	4.0	
Aide aux mines d'or	14.7	14.5	(.2)
Mesures d'incitation à l'industrie	30.0	31.0	1.0
Prêts garantis	.6	.6	
Paiements à la Société de développement du Cap-Breton	15.6	12.5	(3.1)
	146.4	127.5	(18.9)
Dettes publiques			
Intérêts sur la dette publique	1,868.8	1,994.7	125.9
Défense			
Pensions aux militaires	224.2	191.4	(32.8)

*L'ensemble des dépenses pour ces programmes sont indiquées à la page 22.

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-12	augmentation (diminution)
Palements de transfert			
Palements inconditionnels aux provinces	1,004.0	1,135.6	131.6
Palements au Québec, en vertu de programmes établis	163.1	164.5	1.4
	1,167.1	1,300.1	133.0
Frais généraux internes			
Indemnités aux fonctionnaires	4.1	3.9	(.2)
Contributions aux régimes de retraites de la fonction publique, du Canada et du Québec	273.5	272.6	(.9)
	277.6	276.5	(1.1)
Transports et communications			
Subventions aux chemins de fer	68.0	54.0	(14.0)
Aide au transport—Région atlantique	4.5	8.7	4.2
Route transcanadienne	22.8	5.4	(17.4)
	95.3	68.1	(27.2)
Services généraux du Gouvernement			
Salaires et pensions des juges	15.5	15.8	.3
Sénateurs et députés	9.1	8.4	(.7)
Commissaire à la représentation	.1	.2	.1
Pensions—Gendarmerie royale	30.3	31.1	.8
Dépenses pour élections	1.0	.9	(.1)
	56.0	56.4	.4
Aide à l'éducation			
Aide à l'éducation post-secondaire	377.0	462.8	85.8
Intérêts sur les prêts aux étudiants	22.9	29.7	6.8
	399.9	492.5	92.6
Culture et loisirs			
Subventions à la santé et au sport amateur	4.6	6.2	1.6
Total	6,521.2	7,082.5	561.3

Un fort pourcentage des dépenses dites statutaires ont trait à la santé et au bien-être social. Ainsi, en vertu de la loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, le gouvernement central partage avec les provinces le coût de certains services hospitaliers. Si vous êtes hospitalisé, la note sera sans doute payée par le régime d'assurance-hospitalisation de votre Province, mais celle-ci est remboursée pour la moitié par les autorités fédérales. En 1971-72 la participation du gouvernement central à l'assurance-hospitalisation se monte à un milliard 148 millions de dollars, y compris \$336 millions en compensation fiscale pour le Québec.

Aux termes de la Loi sur les soins médicaux mise en vigueur en 1966, Ottawa paie également la moitié du coût des services médicaux compris dans l'assurance-maladie: ceci représente une dépense de \$550 millions pour 1971-72. A ce montant, il faut ajouter \$682 millions payables aux provinces—à titre de subventions et de compensations fiscales—pour la participation de 50% du gouvernement fédéral au Régime d'assistance publique du Canada et autres mesures destinées aux personnes dans le besoin. Pendant le prochain exercice le gouvernement fédéral paiera enfin directement aux familles ayant des enfants pour \$618 millions d'allocations familiales et d'allocations pour les jeunes.

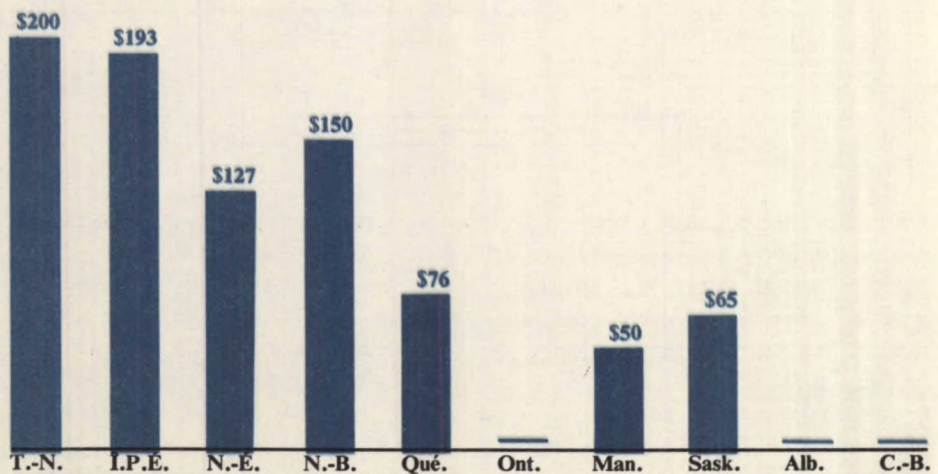
Le service de la dette coûte cher. Un tiers environ de la dette publique—13 milliards de dollars environ—est constituée par les emprunts effectués pendant la seconde guerre mondiale. Depuis, le gouvernement a beaucoup emprunté pour financer la construction de logements et de projets divers et la dette dépasse maintenant 38 milliards. Le paiement des intérêts et l'amortissement se chiffrent à un milliard 995 millions de dollars en 1971-72. La dette s'accroît mais son fardeau sur les finances publiques s'allège; elle représente en effet une fraction plus petite de la production nationale qu'il y a dix ans.

La plupart des emprunts sont réalisés par la vente, sur le marché des capitaux, d'obligations et de bons du Trésor. Le public souscrit aussi directement aux emprunts du gouvernement, en achetant des Obligations d'Épargne du Canada.

Il y a encore d'autres engagements fixes auxquels le gouvernement central ne peut échapper. Les versements aux provinces entrent dans cette catégorie: ce sont les paiements de péréquation qui en forment la plus grande partie. Leur objectif est de permettre à toutes les provinces de mettre à la disposition de leur population des services convenables—routes, écoles, régimes de santé, etc. En 1971-72 ces paiements de transfert se montent à 1 milliard 300 millions de dollars.

Ce sont les trois provinces les plus riches, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, qui fournissent la majorité des fonds de la péréquation. C'est le Québec qui reçoit les montants les plus élevés, mais per capita sa part est inférieure à celle du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par exemple.

PÉREQUATION 1971-72—PER CAPITA



Les versements de péréquation ne constituent naturellement qu'une fraction du total des versements aux provinces qui comprennent, entre autres, la participation fédérale à la santé publique et au bien-être social. Le gouvernement d'Ottawa contribue aussi pour moitié aux dépenses de fonctionnement de l'éducation post-secondaire dans cha-

que province. Cette contribution s'élève à \$463 millions en 1971-72, montant auquel il faut ajouter \$378 millions de réductions d'impôts fédéraux en faveur des provinces.

Lié par ces responsabilités financières, le gouvernement fédéral ne peut disposer librement, en définitive, que de

la moitié de son budget de dépenses. Sa marge de manœuvre pour améliorer l'emploi de ses ressources financières ou créer de nouveaux services est même plus étroite qu'on pourrait le croire. Là encore, le gouvernement est dans la même situation que le chef de famille qui peut, certes, augmenter ou diminuer son budget pour l'alimentation, mais qui ne peut jamais le supprimer. Les dépenses courantes du gouvernement reflètent dans une large mesure le mode de vie des citoyens; il faut donc souvent des années pour modifier un programme de manière radicale.

C'est une tâche difficile que de transposer, de nos jours, la politique du gouvernement dans les programmes des ministères. Jadis, quand le gouvernement avait moins de responsabilités, c'était bien plus simple. Chaque ministère agissait alors indépendamment. Mais maintenant le gouvernement est devenu une très grosse affaire. Quand il s'agit de satisfaire les besoins d'un pays comme le nôtre, le partage des responsabilités n'est pas facile à faire. Il faut éviter les duplications et le gaspillage. Il peut arriver aussi que le programme de dépenses d'un ministère affecte directement les services d'un autre.

La complexité croissante de la gestion des affaires publiques a donc amené le gouvernement fédéral à adopter en 1968 une technique rationnelle d'affectation des ressources, connue sous le nom de Planification, Programmation et Budgétisation (Système PPB). Au lieu d'envisager seulement les besoins particuliers de chaque ministère le gouvernement considère d'abord ses objectifs et les services qu'implique leur réalisation, quels que soient les ministères concernés. Il procède dans certains cas à une analyse coût-bénéfice et il évalue les différents moyens de les atteindre, compte tenu des ressources dont il dispose.

En février 1970, les différents ministères avaient remis au Conseil du Trésor un premier état de leurs besoins financiers pour l'exercice fiscal 1971-72 et pour les trois années suivantes. Par la suite, le personnel du Conseil du Trésor a rassemblé toutes les prévisions de dépenses des ministères afin de les soumettre au cours de l'été au Cabinet qui les approuve et les répartit selon l'ordre des priorités établies. Mais les projets de dépenses, par la force des choses, sont souvent sujets à modifications et certains ont dû être à nouveau examinés pendant l'automne. Ainsi, le Cabinet a convenu de modifier sa politique économique en 1970. Au début de l'année, la lutte contre l'inflation était l'une des premières préoccupations du gouvernement, qui fut donc amené à freiner les dépenses pour 1971-72. Mais à l'automne les pressions inflationnistes s'étaient relâchées et la lutte contre le chômage passait au premier plan des priorités. Aussi de nouveaux programmes furent-ils mis en œuvre en octobre et en décembre pour stimuler l'économie et réduire le sous-emploi. Dans ces conditions, les dépenses ont dû être augmentées.

Toute dépense qui résulte d'un changement quelconque de politique durant l'année financière doit être autorisée par le Parlement. Le gouvernement demande généralement cette autorisation deux fois par an, en soumettant un budget de dépenses supplémentaire. Le coût global et définitif du programme de dépenses du gouvernement pour un exercice ne peut donc jamais être calculé à l'avance de manière très précise: une modification, même de 1%, correspond à \$140 millions.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le budget des dépenses ne rend pas compte de la totalité du programme de dépenses. Celui-ci comprend entre autres: les opérations financières du Régime de pensions du Canada, de la Caisse d'assurance-chômage, des prêts

et des investissements. Les employés et les employeurs de toutes les provinces—sauf le Québec qui a son propre régime de rentes—contribuent au Régime de pensions du Canada, dont l'administration est assurée par le gouvernement fédéral et qui procure un revenu aux retraités et à d'autres catégories de personnes. Cette pension s'ajoute à la pension de vieillesse de \$80 par mois que touchent tous les Canadiens âgés de plus de 65 ans et au supplément de Revenu Garanti qui totalisent ensemble 2 milliards 180 millions de dollars en 1971. Le gouvernement a décidé d'affecter \$190 millions de plus au supplément de Revenu Garanti dont bénéficient les retraités qui n'ont pratiquement pas d'autres ressources. À partir du 1^{er} avril, le montant maximum de la pension de base et du supplément de Revenu Garanti passera de \$111 à \$135 par mois pour les particuliers et de \$222 à \$255 pour les couples âgés de plus de 65 ans.

L'assurance-chômage implique une dépense de \$750 millions financés en grande partie par les contributions des employés et des employeurs à la Caisse d'assurance-chômage. Les prestations ont été augmentées de 10% en janvier à même les revenus du gouvernement. Mais, grâce au nouveau régime qui a été proposé récemment par le gouvernement dans un Livre Blanc, le maximum des prestations passera de \$53 à \$100 par semaine, dès juillet prochain.

Le gouvernement est engagé aussi fortement dans le domaine des investissements. L'un des prêts les plus importants, soit d'au delà de \$760 millions, sera alloué à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement pour des prêts à la construction de logements, à la rénovation urbaine, ou encore à la construction d'usines d'épuration pour

lutter contre la pollution. Avec les ressources qu'elle tire de ses remboursements d'hypothèques, cette agence fédérale pourra, à son tour, effectuer pour près de \$1 milliard de prêts pour le logement.

Par exemple, l'Énergie atomique du Canada Limitée recevra un prêt d'environ \$125 millions pour la réalisation de projets d'équipement. Le gouvernement accordera également pour \$172 millions à des pays en voie de développement, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international. Enfin, le Canadien national et Air Canada bénéficieront, comme par le passé, de prêts substantiels de la part du gouvernement.

Pendant tout l'automne la préparation du budget des dépenses s'est poursuivie activement. Les ministres du Conseil du Trésor ont évalué les programmes de dépenses en cours et futures en regard des priorités du gouvernement. Le Cabinet donne ensuite son approbation. Le processus de préparation prend alors fin: il avait réparti, au mieux, le produit de vos impôts, votre dollar de taxes. Il ne restait plus qu'à imprimer le Livre Bleu et à présenter sous la forme d'un projet de loi le budget des dépenses à l'approbation du Parlement. C'est ici qu'interviennent les représentants élus du peuple qui siègent à la Chambre des communes. Ils procèdent à un examen des dépenses en Chambre et en comités. Les ministres sont appelés à expliquer et à justifier leurs programmes de dépenses. Quand cet examen est terminé, le gouvernement demande aux députés d'approuver le programme. Enfin, un projet de loi est soumis au vote de la Chambre des communes et du Sénat; après l'approbation par les deux chambres et le gouverneur général, le projet a force de loi.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES, PAR FONCTION¹

Fonction	(millions de \$)							Dépenses	Dépenses
	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	prévues	proposées	
Santé et bien-être	1,824	1,786	1,994	2,154	2,384	2,734	3,203	3,547	
Expansion et soutien économiques	805	975	1,205	1,473	1,527	1,777	1,944	2,017	
Intérêts sur la dette publique	1,051	1,111	1,191	1,301	1,480	1,717	1,869	1,995	
Défense	1,550	1,556	1,651	1,760	1,762	1,792	1,828	1,825	
Paiements de transfert aux provinces	358	466	515	738	867	932	1,167	1,300	
Transports et communications	763	839	941	1,018	932	893	965	1,006	
Frais généraux internes	272	322	391	439	644	640	764	828	
Services généraux du Gouvernement	267	325	372	378	413	508	604	667	
Aide à l'éducation	28	29	90	114	287	315	454	572	
Culture et loisirs	169	174	218	280	244	258	265	298	
Affaires étrangères	131	152	230	217	227	243	287	297	
Totaux	7,218	7,735	8,798	9,872	10,767	11,809²	13,350	14,352	

¹ La classification actuelle des comptes a débuté en 1964-1965. Les chiffres pour les années 1964-65 à 1969-70 ont été empruntés aux Comptes publics du Canada.

² Ne comprend pas la dette radiée de \$122.9 millions relative à l'Expo.



la répartition des dépenses

Pour répartir judicieusement ses dépenses, le gouvernement doit tenir compte de toutes les réalités de la vie canadienne: démographiques, économiques, sociales, culturelles, politiques et autres. Le citoyen, l'homme de la rue qui bénéficie des services de l'État fédéral dans sa vie quotidienne, a des préoccupations diverses. Il est jeune ou vieux; il est fermier, collet bleu, collet blanc; il peut être chômeur, pauvre; célibataire ou membre d'une famille nombreuse; Canadien des provinces atlantiques, du Québec, de l'Ontario, des province de l'Ouest, etc.

Tous les Canadiens, sans exception, jouissent plus ou moins des services fédéraux. La raison d'être et le but du gouvernement c'est en effet de servir l'individu dans la société, pour le bien commun. Mais certaines personnes ou certains groupes méritent une attention plus particulière de la part de l'État. Le dilemme, pour le gouvernement fédéral, c'est précisément de redistribuer l'argent des contribuables obtenu par l'impôt au mieux des intérêts de tous les Canadiens.

L'existence de régions distinctes, ayant leurs caractères propres, est l'une des données fondamentales qu'il a considérée. Ainsi, le Québec se différencie des autres provinces par sa culture et sa langue en majorité françaises. Cer-

taines régions sont plus riches que d'autres; grâce à l'abondance de leurs richesses naturelles ou à leur situation géographique privilégiée, leur économie s'est développée plus rapidement. Leur population jouit d'un revenu plus élevé, elles ont moins de chômeurs, bref elles sont plus prospères.

Dans la ventilation des dépenses pour 1971-72, le gouvernement a donc tenu compte des disparités régionales ainsi que de l'inégalité des chances des citoyens. Il a pris un certain nombre d'initiatives qui répondent aux objectifs déterminés en janvier 1970 par le Cabinet. Il a accentué son effort dans les domaines de l'expansion économique régionale, la formation professionnelle des adultes et la mise en valeur du Grand Nord.

En ce qui concerne la politique sociale, le gouvernement a décidé d'accroître l'aide aux chômeurs, aux personnes âgées, aux anciens combattants, ainsi qu'aux Indiens et aux Esquimaux.

L'augmentation très sensible des sommes affectées aux programmes de développement du bilinguisme reflète la volonté du gouvernement de renforcer l'unité canadienne. Les crédits pour la citoyenneté sont également accrus, dans le but de sensibiliser davantage la population—les jeunes en

particulier—à toutes les valeurs culturelles, économiques et sociales de notre pays.

Dans la distribution de ses dépenses pour la prochaine année financière, le gouvernement a considéré la qualité de la vie; c'est pourquoi les fonds destinés aux institutions culturelles, aux équipements de loisirs, au logement et au contrôle de la pollution ont été augmentés. Il en est de même de l'aide aux pays en voie de développement, accrue par le truchement de l'Agence canadienne de développement international.

Le gouvernement n'est d'ailleurs pas obligé de toujours dépenser un argent considérable pour répondre aux exigences de tous les Canadiens. Certains objectifs peuvent être réalisés par la coordination de plusieurs programmes connexes ou par la collaboration avec les provinces ou les municipalités. Ce serait le cas, par exemple, au nouveau ministère qui sera responsable du logement et des affaires urbaines ainsi qu'au nouveau ministère de l'environnement.

Il est possible également, dans certains cas, d'améliorer l'emploi que l'on fait des crédits sans augmenter les coûts. Ainsi, en supprimant ou en diminuant les allocations aux familles à revenus élevés, et en éliminant l'exemption fiscale, le gouvernement pourrait en vertu du nouveau régime des allocations familiales proposé récemment, payer jusqu'à 2 fois et demi plus aux familles à bas revenus.

Le budget des dépenses se présente de deux manières. Ainsi dans le Livre Bleu elles sont réparties entre 80 ministères et agences. D'autre part, l'introduction du système de Planification, Programmation et Budgétisation a permis au Conseil du Trésor de classer les dépenses en onze catégories différentes, qui représentent chacune une fonction gouvernementale.

Le Conseil du Trésor partage donc votre dollar en onze parties. Tous les programmes de dépenses trouvent leur place dans ces fonctions. Comme le montre le tableau suivant, l'importance de certaines d'entre elles a beaucoup changé au cours des dernières années.

FONCTION	1964-65 (en cents)	1971-72 (en cents)
Santé et bien-être social	25	25
Expansion et soutien économiques	11	14
Intérêts sur la dette publique	15	14
Défense	21	13
Paiements de transfert aux provinces	5	9
Transports et communications	11	7
Frais généraux internes (logement des services gouvernementaux, contributions à la caisse de retraite des fonctionnaires, etc.)	4	6
Services généraux du gouvernement (administration de la justice, perception des impôts, Parlement, etc.)	4	4
Aide à l'éducation	0.4	4
Culture et loisirs	2	2
Affaires étrangères	2	2

Total: $\$1.00 = \$7,218$ millions $\$1.00 = \$14,352$ millions



25¢

Santé et bien-être social 25 cents

La sécurité sociale est l'une des grandes priorités du gouvernement fédéral et une partie importante de l'argent que vous lui donnez en impôts vous revient par le truchement de nombreuses mesures sociales.

Le gouvernement affecte 25 cents de chaque dollar que vous lui versez en taxes, soit le quart, à tous ces programmes d'assistance: cela représente 3 milliards 547 millions de dollars pendant l'année financière 1971-72. Dans ce domaine le gouvernement central collabore étroitement avec les Provinces. Ainsi sa contribution aux régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie équivaut à près de 6 cents et 4 cents respectivement. Un autre 4 cents va aux allocations et à l'assistance à la famille et aux jeunes.

Le gouvernement a décidé de renforcer de manière sensible sa politique de sécurité du revenu. Les prestations de l'assurance-chômage ont été majorées de 10% le 1^{er} janvier 1971. Il convient de noter également qu'en 1971-72 les allocations et la pension aux anciens combattants seront augmentées de 15% et de 10% respectivement.

Deux cents environ de votre dollar de taxes vont à des programmes dont l'objectif est de permettre aux 245,000 Indiens et Esquimaux d'améliorer leur situation économique et sociale. La plus grande partie de ces crédits est affectée à l'éducation, au bien-être, au logement, à la vie communautaire, à l'artisanat et au développement économique. Les fonds qui sont investis dans la mise en valeur des ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest contribueront également à créer des emplois pour les Indiens, les Métis et les Esquimaux.

La pension de vieillesse de \$80 par mois et les crédits relatifs au revenu garanti sont imputés à un autre fonds et ne sont pas compris dans les 25 cents du secteur de la santé et du bien-être. Toutefois les fonds requis pour ces paiements—2 milliards 180 millions de dollars en 1971-72 ou \$100 approximativement par habitant—proviennent également de vos impôts. Soulignons à ce sujet que l'augmentation d'environ 50% du supplément du Revenu Garanti, en vigueur le 1^{er} avril prochain, constitue une mesure importante dans la lutte contre la pauvreté.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
SANTÉ:		
Santé publique	28.4	26.1
Soins médicaux:		
Contributions aux régimes provinciaux d'assurance-maladie	400.1	550.1
Caisse d'aide à la santé	37.0	37.0
Conseil de recherches médicales: octrois, bourses, coût d'administration	34.4	36.1
Soins hospitaliers:		
Contributions aux régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation	730.3	811.9
Autres dépenses, y compris les services de santé dans le Nord canadien	12.5	14.8
TOTAL—SANTÉ	1,242.7	1,476.0

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
BIEN-ÊTRE SOCIAL		
Soutien du revenu:		
Allocations familiales et aux jeunes	616.5	618.3
Assistance familiale	3.0	3.2
Contributions—Caisse d'assurance-chômage	134.0	110.0
Coût d'administration—Caisse d'assurance-chômage	58.1	58.4
Assistance sociale:		
Régime d'assistance publique—paiements aux provinces	389.2	437.0
Aide aux aveugles et aux invalides	10.9	11.2
Compagnie des Jeunes Canadiens	1.9	1.9
Anciens combattants:		
Services de bien-être	108.3	104.2
Pensions	217.6	241.8
Soins—Santé et réadaptation	71.0	77.7
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	10.3	11.9
Indiens et Esquimaux:		
Indiens et Esquimaux—bien-être, éducation, etc.	222.9	256.4
Services de santé pour les Indiens	30.9	32.8
Logement et rénovation urbaine:		
Recherches en urbanisme	5.9	6.8
Aide aux projets de rénovation urbaine	24.0	25.0
Subventions au logement	9.1	15.1
Subventions aux usines d'épuration	9.0	15.0
Ministère des affaires urbaines et du logement	—	2.1
Autres programmes de bien-être:	37.4	42.7
TOTAL—BIEN-ÊTRE SOCIAL	1,960.0	2,071.5
TOTAL—SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL	3,202.7	3,547.5

Expansion et soutien économiques **14 cents**

Quatorze cents de votre dollar d'impôts sert au développement de notre économie et à l'amélioration de la productivité de notre main-d'œuvre. Le gouvernement dépense, pour ce secteur, un montant total de 2 milliards 17 millions de dollars.

Le programme de formation professionnelle et de recyclage des adultes, créé pour donner des emplois à certaines catégories de travailleurs désavantagés, a été renforcé et en absorbe 2 cents.

Les crédits affectés aux programmes de l'expansion économique régionale représentent 2 autres cents. Ces der-

niers comprennent des subventions aux entreprises industrielles qui s'implantent ou s'agrandissent dans des régions à faible croissance, ainsi que des subventions aux provinces en vue de l'amélioration des équipements publics, tels que les routes, l'adduction d'eau, l'électricité et le logement. Il s'agit de rendre les régions les moins riches—comme le Québec et les provinces Maritimes qui absorbent une large part de ces fonds—plus attrayantes pour l'industrie, de créer ainsi des emplois et d'élever le niveau des revenus.

Les mesures de soutien de l'agriculture représentent la même proportion, soit 2 cents. L'objectif du gouvernement est d'améliorer la productivité de l'agricul-



14¢

ture et la mise en marché, et d'assurer un revenu plus stable aux agriculteurs.

D'importants crédits d'assistance sont également prévus pour la recherche et le développement dans l'industrie, afin d'améliorer la position concurren-

tielle du Canada sur les marchés mondiaux et le marché domestique. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le gouvernement affecte une plus grande partie de ses ressources financières à l'expansion de l'économie que dans le passé.

EXPANSION ET SOUTIEN ÉCONOMIQUES

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
INDUSTRIE PRIMAIRE		
Agriculture:		
Administration	12.0	13.8
Recherches	49.6	49.1
Assistance à la production et à la mise en marché	24.9	24.6
Stabilisation des produits agricoles—industrie laitière, etc.	129.0	113.0
Paiements pour le redressement des fermes	—	16.0
Assurance-récolte	6.2	8.8
Programme d'hygiène vétérinaire	25.0	27.4
Commission des grains	11.6	13.1
Aide au transport des provendes	20.8	22.2
Société du crédit agricole	9.4	9.2
Paiements anticipés pour le stockage provisoire des céréales	94.9	56.1
Autres dépenses	0.5	0.5
Pêche:		
Programme—pêcheries et industrie de la pêche	45.4	45.6
Forêt:		
Programme forestier	23.1	22.4
Minéraux:		
Programme des minéraux, de l'énergie et des sciences de la terre	32.1	32.5
Subventions aux mines d'or	14.7	14.5
Ressources hydrauliques:		
Programme des ressources hydrauliques	58.1	58.8
Énergie:		
Énergie Atomique du Canada Limitée	69.0	77.1
Subventions de recherches—énergie atomique	2.5	2.6
Subventions de recherches aux universités	4.6	5.5
Commission de contrôle de l'énergie atomique	0.7	0.9
Office national de l'énergie	2.4	2.7
Autres dépenses—industrie primaire	21.7	27.7
TOTAL—INDUSTRIE PRIMAIRE	658.2	644.1
INDUSTRIE SECONDAIRE		
Subventions à l'industrie, à la recherche industrielle et à la modernisation de certains types d'entreprises	116.7	139.5
Programme des corporations—surveillance, recherches, faillites et coût d'administration	7.5	9.2
Société de développement de l'industrie cinématographique	0.3	0.3
Conseil des normes	—	0.5
TOTAL—INDUSTRIE SECONDAIRE	124.5	149.5

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
MAIN-D'OEUVRE		
Conditions de travail:		
Ministère du travail—coût d'administration	9.8	13.0
Perfectionnement:		
Formation professionnelle pour adultes	290.0	322.8
Subventions d'immobilisations aux provinces pour les écoles techniques et professionnelles	170.3	75.0
Immigration:		
Services d'immigration	28.4	28.4
Autres dépenses—Main-d'oeuvre		
Services de main-d'oeuvre du Canada	50.7	56.3
Subventions à la mobilité de la main-d'oeuvre	7.2	8.4
Autres dépenses	25.7	28.1
TOTAL—MAIN-D'OEUVRE	582.1	532.0
Tourisme:		
Développement du tourisme	11.2	11.3
Commerce extérieur:		
Extension des débouchés commerciaux	33.9	30.2
Participation aux expositions universelles	3.5	0.2
Tribunal antidumping	0.2	0.2
Recherches en sciences sociales:		
Bureau fédéral de la Statistique, y compris le Recensement de 1971	40.2	72.2
Conseil des Arts—programme de recherches en sciences sociales et humanités	15.7	16.6
Conseil économique du Canada	1.8	2.0
Recherches en sciences physiques:		
Subventions aux universités	64.8	67.5
Conseil national de recherches	51.3	56.4
Conseil des Sciences du Canada	1.3	1.3
Secrétariat des Sciences	0.5	1.4
Autres dépenses	6.1	6.5
Développement régional:		
Expansion économique régionale—subventions à l'industrie, aux provinces et autres dépenses dans les régions défavorisées	263.2	333.3
Programme de développement du Nord canadien	22.1	29.0
Société de développement du Cap-Breton, y compris les subventions aux charbonnages et le redressement industriel	34.0	31.6
Autres dépenses	29.8	31.5
TOTAL—EXPANSION ET SOUTIEN ÉCONOMIQUES	1,994.4	2,016.8

Dette publique **14 cents**

La dette publique du Canada s'élevait à \$38 milliards en octobre 1970 et le ministre des Finances prévoit des emprunts de 1 milliard 900 millions de dollars en 1971-72. Ces emprunts

permettront de couvrir un déficit de \$600 millions prévu pour l'année budgétaire et des décaissements nets d'un milliard 300 millions de dollars consacrés à des dépenses non-budgétaires comme la construction de logements, le transport et les prêts aux pays en



voie de développement. Le service de la dette, soit le paiement des intérêts et l'amortissement du capital, coûtera un milliard 995 millions de dollars en 1971-72, ou 14 cents par dollar que vous versez au gouvernement fédéral.

Le paiement de ces intérêts constitue, pour la presque totalité, rien d'autre que le remboursement aux Canadiens des investissements qu'ils ont effectués dans leur pays.

DETTE PUBLIQUE

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Intérêts, amortissement, frais généraux et frais d'émission d'emprunts	1,868.8	1,994.7
TOTAL—DETTE PUBLIQUE	1,868.8	1,994.7



Défense 13 cents

Le coût des forces armées du Canada, par rapport aux dépenses globales du gouvernement, a beaucoup baissé ces dernières années. Il a diminué de 21 cents de votre dollar en 1964-65 à 13 cents en 1971-72.

Les crédits militaires de 1 milliard 825 millions de dollars en 1971-72 se

maintiennent au-dessous d'un plafond précis établi en 1969 pour une période de trois ans. Leur affectation répond à de nouvelles priorités au sujet de la défense du pays, de la défense de l'Amérique du Nord en coopération avec les forces armées américaines, des engagements contractés dans le cadre de l'OTAN et de la participation à des opérations internationales pour maintenir la paix.

DÉFENSE

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Services de la défense et Conseil de recherches pour la défense	1,598.6	1,628.4
Pensions aux militaires	224.2	191.4
Autres dépenses	4.8	5.5
TOTAL—DÉFENSE	1,827.6	1,825.3

Paiements de transfert aux provinces 9 cents

Le gouvernement fédéral affectera 9 cents environ de votre dollar à des paiements de péréquation et de transfert divers aux dix provinces. Ces paiements inconditionnels représentent 1 milliard 300 millions en 1971-72, plus du triple du montant versé en 1964-65. Les fonds peuvent être utilisés par les provinces comme elles l'entendent. Aucune condition n'est requise pour leur emploi, contrairement aux pro-

grammes à frais partagés concernant la santé et le bien-être social. En dehors de ces versements, le gouvernement central a accru les ressources financières des provinces en leur remettant depuis dix ans, une partie de son pouvoir d'imposition. Cette compensation fiscale et les paiements de transfert sont évalués à 7 milliards 296 millions de dollars en 1971-72.

Le tableau de la page 30 donne la répartition de ces paiements, par province.



PAIEMENTS DE TRANSFERT

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Paiements de transfert	1,167.1	1,300.1
TOTAL—PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES	1,167.1	1,300.1

Transports et communications 7 cents

Sur un total de 1 milliard 6 millions de dollars ou 7 cents par dollar, imputés aux transports et communications, trois cents vont aux opérations de la Poste en 1971-72. S'ajoute à ce 7 cents la réalisation de grands projets, comme le nouvel aéroport international de Ste-Scholastique au Québec et le nouveau port maritime de Roberts Bank en Colombie-Britannique; ces deux

projets seront financés au moyen d'emprunts et permettront, tout en développant notre vaste réseau de transport, de rapprocher du même coup les Canadiens les uns des autres.

La recherche et le développement de nouveaux systèmes de communication, tel que le satellite ANIK, mettra également les régions éloignées de notre pays en contact immédiat avec le reste du Canada.



TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Transport aérien:		
Services aériens—aéroports, contrôle de la circulation, aide à la navigation, etc.	129.6	161.3
Aide aux transporteurs aériens	2.0	2.0
Transport par eau:		
Services maritimes—aide à la navigation, brise-glace, pilotage, recherche et missions de sauvetage etc.	91.6	104.1
Conseil des Ports nationaux	2.5	3.2
Subventions aux navires	6.0	6.0
Programmes maritimes—construction et entretien des ports et des quais, etc.	38.2	32.4
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent	11.2	12.1
Transport ferroviaire:		
Subventions aux sociétés de chemin de fer	68.0	54.0
Déficit du Canadien national	25.0	25.0
Subventions au transport dans les Maritimes	14.2	14.5
Transport routier:		
Caisse pour l'élimination des passages à niveau	20.0	20.0
Route transcanadienne	22.8	5.4
Autres dépenses—Transport routier	13.1	14.3
Postes:		
Dépenses de fonctionnement avant l'établissement des recettes	394.5	418.4
Télécommunications:		
Ministère des Communications—recherches, planification et administration	16.7	22.4

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Autres:		
Exploitation des chemins de fer et des navires	48.4	54.0
Services de prévisions météorologiques	37.8	24.8
Agence de développement du transport	—	2.2
Administration et autres dépenses	23.0	29.8
TOTAL — TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	964.6	1,005.9

Frais généraux internes **6 cents**

Les frais généraux du gouvernement fédéral s'élèveront approximativement à 828 millions en 1971-72, soit 6 cents par dollar de taxes. Ces dépenses d'administration comprennent notamment le logement des services gouvernemen-

taux et le versement de subventions aux municipalités du fait de l'exemption de taxes dont jouissent les propriétés fédérales. La contribution du gouvernement à la caisse de retraite des fonctionnaires fédéraux, y compris la part qu'il verse au régime de soins médicaux, équivaut à 2 cents par dollar.

FRAIS GÉNÉRAUX INTERNES

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Services de soutien:		
Logement—location, entretien, nouveaux immeubles	220.7	249.2
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts fonciers sur les propriétés du gouvernement fédéral	55.4	59.0
Services de traduction	8.5	11.3
Enseignement des langues aux fonctionnaires	7.1	9.1
Autres dépenses d'administration	113.3	118.6
Régimes de pensions et de soins médicaux des fonctionnaires	296.1	305.9
Crédit pour éventualités:		
Dépenses imprévues et augmentations de salaires	63.0	75.0
TOTAL—FRAIS GÉNÉRAUX INTERNES	764.1	828.1

Services généraux du gouvernement **4 cents**

Ces services sont multiples et comprennent, entre autres, l'administration de la justice, la protection des consommateurs, la réglementation des banques et des compagnies d'assurance, autant de services qui assurent la protection des personnes et des biens. Il faut assurer également l'administration et le recouvrement des impôts et des droits de douane. Le fonc-

tionnement du Parlement, ainsi que la rémunération des députés et des sénateurs, représentent en tout un quart de cent du dollar du contribuable.

Par l'intermédiaire de la Commission de la capitale nationale, le gouvernement utilise une partie minime de vos impôts pour faire de notre capitale l'une des plus belles du monde: le développement de la capitale fédérale profite à toute la région voisine et à la ville de Hull en particulier.



SERVICES GÉNÉRAUX DU GOUVERNEMENT

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Services législatifs et Administration:		
Législatif—Salaires, coût d'opération du Parlement, dépenses pour les élections et l'Auditeur-général	32.3	36.1
Exécutif—Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, Conseil privé, coût des conférences constitutionnelles, Ministère des finances, administration du Conseil du Trésor	22.3	27.0
Revenu national—Coût de perception des impôts, tarifs et douanes	164.5	184.3
Commission de la Capitale nationale	30.0	25.0
Information Canada	7.9	8.0
Gouvernements territoriaux—Yukon et T.N.-O.	65.8	71.0
Protection des personnes et des biens:		
Justice—Administration, cours, salaires des juges	18.1	19.1
Prisons et services correctionnels, Solliciteur-général	82.4	88.8
Gendarmerie royale du Canada	149.2	169.5
Services aux consommateurs, y compris les aliments et les drogues	25.9	32.6
Commission des Prix et des Revenus	2.8	2.0
Enquêtes sur les coalitions et la politique de concurrence	1.9	2.6
Département des assurances	.5	.6
TOTAL—SERVICES GÉNÉRAUX DU GOUVERNEMENT	603.6	666.6

Aide à l'éducation 4 cents

Entre les années financières 1964-65 et 1971-72, soit en sept ans, la participation du gouvernement fédéral à l'éducation est passée de \$28 millions à \$572 millions, soit de 4/10 de cent à 4 cents par dollar du contribuable. Aucune autre fonction du gouvernement fédéral ne s'est élevée aussi vite.

Cette augmentation spectaculaire est attribuable surtout aux paiements versés aux provinces au titre de l'éducation post-secondaire. Enfin, dans le cadre de sa politique d'unité nationale, le gouvernement fédéral a commencé récemment de faire des versements aux provinces pour les inciter à développer le bilinguisme.


AIDE À L'ÉDUCATION

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Aide à l'éducation:		
Éducation post-secondaire—paiements aux provinces pour le coût des universités, autres institutions d'enseignement supérieur, etc.	377.4	463.3
Paiements d'intérêts sur les emprunts d'étudiants	22.9	29.7
Développement du bilinguisme—y compris les paiements aux provinces	54.1	78.8
TOTAL—AIDE À L'ÉDUCATION	454.4	571.8



Culture et loisirs 2 cents

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour la culture et les loisirs, qui se montent à \$298 millions en 1971-72, équivalent à 2 cents par dollar du contribuable. Radio-Canada, à lui seul, en absorbe la moitié. L'au-

tre moitié va à des organismes culturels divers, tels que la Galerie nationale, la Bibliothèque nationale, le Centre national des Arts et à l'Office national du Film. Des fonds sont affectés à la création et à l'amélioration de parcs nationaux et des lieux historiques.

CULTURE ET LOISIRS

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Institutions culturelles:		
Musées nationaux, Bibliothèque nationale, Centre national des Arts, Archives publiques, etc.	15.7	19.3
Récréation:		
Parcs nationaux, Lieux historiques et Conservation	39.2	46.3
Cinéma, radio et télévision		
Société Radio-Canada	166.0	181.0
Office national du Film	10.6	11.0
Conseil de la radio-télévision canadienne	3.3	4.0
Autres:		
Aide aux arts et à la culture	7.4	1.1
Développement de la citoyenneté	5.8	15.6
Subventions pour la santé et le sport amateur	5.2	7.2
Conseil des Arts et promotion des arts	8.5	9.8
Autres dépenses	2.9	2.8
TOTAL—CULTURE ET LOISIRS	264.6	298.1

Affaires étrangères 2 cents

La plus grande partie des crédits aux affaires étrangères est affectée à l'Agence canadienne de développement international qui dispense l'aide du gouvernement aux pays sous-développés. En plus des crédits mentionnés plus haut, cet organisme dispose d'une somme de \$172 millions pour des prêts aux pays du tiers-monde, selon des modalités avantageuses.

Le gouvernement a décidé également de contribuer \$153 millions à l'Association Internationale de Développement, organisme affilié à la Banque Mondiale, pour la réalisation de projets d'aide au cours des trois prochaines années. Le montant de l'aide en 1971-72, y compris les subventions, les prêts et les paiements anticipés, s'élève à \$425 millions.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Affaires extérieures:		
Ministère des Affaires extérieures	60.7	78.9
Contributions du Canada aux organismes internationaux—Nations unies, etc.	15.5	15.9



	Dépenses prévues 1970-71 (millions de \$)	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)
Aide aux pays en voie de développement:		
Subventions, assistance technique, etc.	202.3	193.0*
Coût d'administration—Agence canadienne de développement international	8.2	9.1
TOTAL—AFFAIRES ÉTRANGÈRES	286.7	296.9

*Le montant de l'aide en 1971-72 se chiffrera par \$425 millions—voir texte p. 28



\$14,352 millions = un dollar

Comme nous l'avons déjà mentionné, toutes ces dépenses réunies totalisent 14 milliards 352 millions de dollars. C'est, assurément, beaucoup d'argent. Si l'on compare ce montant au produit national brut, c'est-à-dire à la valeur de la production des biens et des services—qui atteindra probablement près de 90 milliards de dollars en 1971—on constate qu'il en représente 16%. En d'autres termes, le gouvernement fédéral absorbe 16% de la production nationale.

Un examen attentif du Livre Bleu révèle l'ampleur de la participation du gouvernement fédéral à la croissance

économique et sociale du Canada. L'État fédéral est producteur, distributeur et consommateur. Il est à la fois industriel, constructeur, banquier. Il assure le fonctionnement de services publics; il secourt ceux qui sont dans le besoin. C'est un puissant facteur de progrès.

Ses tâches sont multiples et de plus en plus complexes. Il lui faut donc relever le défi de satisfaire les besoins grandissants de tous les Canadiens dans la limite de ses ressources disponibles. Et c'est vous-même, le contribuable, qui lui assurez ces ressources.

**PAIEMENTS DE TRANSFERT ET COMPENSATION FISCALE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
AUX PROVINCES ET AUX MUNICIPALITÉS¹ 1971-72 (CHIFFRES ESTIMATIFS)**

	(en millions de dollars)										
	T.-N.	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Subventions statutaires	9.7	0.6	2.2	1.8	4.5	5.6	2.1	2.1	3.1	2.1	33.8
Part provinciale des droits successoriaux	0.5	0.2	3.9	1.8	13.7	26.8	4.3	3.8	7.6	—	62.6
Péréquation—1971-72	103.8	21.3	97.1	93.6	458.6	—	49.3	61.0	—	—	884.7
Ajustement pour années précédentes ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	126.4
Part de l'impôt sur les revenus des services publics	1.1	0.3	2.1	0.2	3.7	10.4	1.2	—	8.3	0.6	27.9
Total—Paiements inconditionnels	115.1	22.4	105.3	97.4	480.5	42.8	56.9	66.9	19.0	2.7	1,135.4
Assurance-hospitalisation ³	25.2	5.2	41.8	31.9	336.6	409.5	51.2	47.9	88.2	108.3	1,145.8
Assurance-maladie	13.5	2.8	19.4	15.7	156.0	192.5	25.4	24.1	42.4	56.7	548.5
Subventions au titre de la santé ³	0.3	0.1	0.4	0.3	2.7	3.3	0.5	0.4	0.7	1.0	9.7
Caisse d'aide à la santé	0.8	0.2	1.3	1.0	9.9	11.9	1.6	1.6	2.5	3.2	34.0
Régime d'assistance publique, etc. ³	24.7	4.3	19.6	20.1	243.1	198.7	30.2	23.4	44.9	72.8	681.8
Total—Santé et bien-être	64.5	12.6	82.5	69.0	748.3	815.9	108.9	97.4	178.7	242.0	2,419.8
Aide à l'éducation post-secondaire	7.6	1.7	17.1	9.7	121.7	179.8	20.0	18.3	66.2	20.7	462.8
Aide à la construction d'écoles techniques et professionnelles	6.3	1.3	4.0	3.4	28.3	—	11.1	8.7	—	11.9	75.0
Total—Éducation	13.9	3.0	21.1	13.1	150.0	179.8	31.1	27.0	66.2	32.6	537.8
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts fonciers	0.4	0.3	3.8	0.4	12.1	27.2	3.5	1.7	3.7	4.9	58.0
Soutien économique, enseignement des langues, etc. ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	220.0
Total, autres	0.4	0.3	3.8	0.4	12.1	27.2	3.5	1.7	3.7	4.9	278.0
Total des paiements aux provinces	193.9	38.3	212.7	179.9	1,390.9	1,065.7	200.4	193.0	267.6	282.2	4,371.0
Montant des abattements fiscaux⁴											
a. particuliers—28 points	22.9	4.3	51.7	34.3	526.9	1,026.2	87.3	57.1	159.3	262.7	2,232.7
b. compagnies—10 points	5.9	1.2	11.6	9.2	135.5	267.2	22.8	13.2	49.0	77.2	592.8
c. droits successoriaux—arrangements divers	—	—	—	—	27.4	53.5	—	—	—	19.2	100.1
Total des abattements fiscaux	28.8	5.5	63.3	43.5	689.8	1,346.9	110.1	70.3	208.3	359.1	2,925.6

Total—Paiements de transfert et compensation fiscale												
		222.7	43.8	276.0	223.4	2,080.7	2,412.6	310.5	263.3	475.9	641.3	7,296.6
<hr/>												
Péréquation 1971-72—montant per capita	\$	200	193	127	150	76	—	50	65	—	—	

¹ Les totaux ne correspondent pas à ceux du budget des dépenses: ils ne comprennent pas les paiements de transfert au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, par contre ils incluent certains abattements fiscaux aux provinces et les chiffres ont été arrondis.

² La répartition par province du montant des ajustements définitifs pour les années précédentes au titre de la péréquation, des programmes de soutien économique et d'enseignement des langues, n'est pas disponible.

³ Les paiements au Québec au titre de l'assurance-hospitalisation, de la santé et du régime d'assistance publique comprennent le montant des abattements fiscaux accordés en remplacement des paiements comptants par le gouvernement fédéral. Les abattements fiscaux pour l'assurance-hospitalisation et le régime d'assistance publique sont évalués à \$362 millions.

⁴ Les abattements fiscaux ont remplacé le système de location d'impôts en 1962. Actuellement, le gouvernement fédéral a ramené ses impôts sur les revenus à 28% de l'impôt de base sur le revenu des particuliers et à 10% du revenu imposable des compagnies afin de permettre aux provinces d'imposer des taxes équivalentes sans obliger leurs contribuables à verser des impôts supérieurs à ceux qui étaient en vigueur à la fin du système de location d'impôts. Les provinces peuvent appliquer des taux d'imposition supérieurs pour l'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies; certaines le font effectivement. Ces abattements fiscaux aux provinces représenteront \$2,825 millions en 1971-1972. Les provinces ne sont pas obligées d'utiliser ces revenus pour un programme particulier, mais \$378 millions environ de ce total représentent une partie de la contribution du gouvernement fédéral au coût de l'éducation post-secondaire. Avant la mise en vigueur des abattements fiscaux, les provinces recevaient des versements de location d'impôts qui représentaient 13% de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers et 9% du revenu imposable des compagnies.

Fiscal Transfer Payments
to Provinces
 Paiements de transfert
aux provinces

9¢

Defence
Défense

13¢



14¢

Public Debt
Dette publique

14¢

Economic Development
and Support
Expansion et soutien
économiques

Health and Welfare
Santé et bien-être social

25¢

Foreign Affairs
Affaires étrangères

2¢

Culture and Recreation
Culture et loisirs

2¢

Education Assistance
Aide à l'éducation

4¢

General Government
Services généraux du
gouvernement

4¢

Internal Overhead Expenses
Frais généraux internes

6¢

Transportation and
communications
Transports et
communications

7¢

